

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 9955 VST-Nettoyant

Numéro de matière PF9955

Version: 17.1
Remplace la version: 17.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 1 de 14
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Permafix 9955 VST-Nettoyant

Permafix 9955 VST-Nettoyant

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Agent de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach

Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12

Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,

Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,

Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2; H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: H225
H319
H336

Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 9955 VST-Nettoyant

Numéro de matière PF9955

Version: 17.1
Remplace la version: 17.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 2 de 14
Langue: fr-CH

Conseils de prudence:	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs.
	P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient 2-Propanol.

2.3 Autres dangers

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.
L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.
Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.
Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne contient pas de composants en quantité égale ou supérieure à 0,1 % (p/p) qui présentent des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.
Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: CH3-CH(OH)CH3
Isopropanol, 2-Propanol, Alcool isopropylique, 70%
solution aqueuse

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE 200-661-7 CAS 67-63-0	Isopropanol Flam. Liq. 2; H225. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H336.	50 - 100 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 9955 VST-Nettoyant

Numéro de matière PF9955

Version: 17.1
Remplace la version: 17.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 3 de 14
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales:	Premiers secours: veuillez à votre autoprotection! EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Oter aussitôt les vêtements souillés. En cas de malaise, consulter un médecin.
En cas d'inhalation:	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.
Après contact avec la peau:	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Effet narcotique possible en présence de fortes quantités. En cas de résorption: Maux de tête, vertiges, ivresse, état inconscient.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.
Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:
Jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables.
Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air. Les vapeurs s'épanchent sur de grandes surfaces et peuvent provoquer des incendies et retours de flamme.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 9955 VST-Nettoyant

Numéro de matière PF9955

Version: 17.1
Remplace la version: 17.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 4 de 14
Langue: fr-CH

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la substance. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Si possible, colmater la fuite. Assurer une aération suffisante.

Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Interdire l'accès de la zone en danger dans le sens du vent et alerter les riverains.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Danger d'explosion!

En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Veiller au retour de flamme. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 9955 VST-Nettoyant

Numéro de matière PF9955

Version: 17.1
Remplace la version: 17.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 5 de 14
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur.

Equiper les lieux de travail d'un rince-œil et d'une douche de premier secours.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air. Dans des récipients remplis partiellement peuvent se former des mélanges explosifs.

N'utiliser que des appareils/garnitures antidéflagrants. Travaux de soudage interdits.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. N'utiliser des récipients fragiles que jusqu'à une capacité de 5,5 l. Remplissage maximum: 95%

A stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Éviter tout contact avec des agents oxydants puissants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
67-63-0	Isopropanol	Suisse: VLE Suisse: VME	1.000 mg/m ³ ; 400 ppm 500 mg/m ³ ; 200 ppm

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) n° 2020/878



Permafix 9955 VST-Nettoyant

Numéro de matière PF9955

Version: 17.1
Remplace la version: 17.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 6 de 14
Langue: fr-CH

Valeurs limites biologiques:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite	Paramètre	Échantillonnage
67-63-0	Isopropanol	Suisse: BAT, sang	25 mg/L	acétone	fin de l'exposition voire fin du processus
		Suisse: BAT, urine	25 mg/L	acétone	fin de l'exposition voire fin du processus

DNEL/DMEL:	Indication sur Isopropanol (CAS 67-63-0): Effets systémiques: DNEL Long terme, ouvriers, dermique: 888 mg/kg bw/d DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 500 mg/m³ DNEL Long terme, consommateurs, par voie orale: 26 mg/kg bw/d DNEL Long terme, consommateurs, dermique: 319 mg/kg bw/d DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 89 mg/m³
PNEC:	Indication sur Isopropanol (CAS 67-63-0): PNEC eau (eau douce): 140,9 mg/L PNEC eau (eau de mer): 140,9 mg/L PNEC eau (libération périodique): 140,9 mg/L PNEC sédiment (eau douce): 552 mg/kg dw PNEC sédiment (eau de mer): 552 mg/kg dw PNEC terre: 28 mg/kg dw PNEC station d'épuration: 2.251 mg/L PNEC Intoxication secondaire, par voie orale: 160 mg/kg aliments pour humains et animaux

8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Recommandation: Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme NF EN 14387. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!
Protection des mains:	Gants de protection conforme à la norme SN EN ISO 374-1. Type de gants: Caoutchouc butyle, épaisseur de couche: >= 0,5 mm période de latence: 8 h Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
Protection oculaire:	Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme SN EN ISO 16321-1.
Protection corporelle:	Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 9955 VST-Nettoyant

Numéro de matière PF9955

Version: 17.1
Remplace la version: 17.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 7 de 14
Langue: fr-CH

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Équiper les lieux de travail d'un rince-œil et d'une douche de premier secours.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	incolore, limpide
Odeur:	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	-88 °C (Isopropanol)
Point d'ébullition:	82 - 83 °C (Isopropanol)
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 2,00 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 12,00 Vol%
Point d'éclair:	12 °C
Température d'auto-inflammabilité:	425 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:	à 20 °C: Complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	à 25 °C: 0,05 log P(o/w) (Isopropanol) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable
Tension de vapeur:	à 20 °C: 48 hPa
Densité:	à 20 °C: 0,86 g/mL
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Non explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 9955 VST-Nettoyant

Numéro de matière PF9955

Version: 17.1
Remplace la version: 17.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 8 de 14
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec acide fort.
Le liquide s'évapore rapidement. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Veiller au retour de flamme.
Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.
Protéger des radiations solaires directes.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 9955 VST-Nettoyant

Numéro de matière PF9955

Version: 17.1
Remplace la version: 17.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 9 de 14
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune

Autres informations:

Indication sur Isopropanol (CAS 67-63-0):

DL50 Rat, par voie orale: 5.840 mg/kg (OCDE 401)

DL50 Lapin, dermique: 13.900 mg/kg (OCDE 402)

CL50 Rat, par inhalation: > 25 mg/L/6h (OCDE 403)

Mutagenicité:

Mutations génétiques des cellules de mammifères (in vitro, Hamster): négatif. (OECD 476)

Mutagenicité bactérienne: (in vitro, Test d'Ames): négatif. (OECD 471)

Test micronucleus: (in-vivo, Souris): négatif. (OECD 474)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 9955 VST-Nettoyant

Numéro de matière PF9955

Version: 17.1
Remplace la version: 17.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 10 de 14
Langue: fr-CH

Symptômes

En cas d'inhalation: Maux de tête, vertiges, ivresse, état inconscient.

Après absorption:

Nausée, vomissement, douleurs abdominales, troubles gastro-intestinaux, chute de tension.

En cas d'ingurgitation de grandes quantités: état inconscient, coma, paralysie respiratoire (mort).

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons. La résorption peut provoquer des lésions aux reins et au foie.

Après contact avec la peau:

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmolement ou une rougeur.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur Isopropanol (CAS 67-63-0):
Toxicité pour le poisson:
CL50 Pimephales promelas (tête de boule): 9.640 mg/L/96h (OECD 203)
Toxicité pour la daphnia:
CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): > 10.000 mg/L/48h (OECD 202)
Toxicité pour les algues:
NOEC Scenedesmus quadricauda: 1.800 mg/L/7d

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Le produit est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC):
Une bioaccumulation est peu probable ($\log P(o/w) < 1$).

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 9955 VST-Nettoyant

Numéro de matière PF9955

Version: 17.1
Remplace la version: 17.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 11 de 14
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 07 01 04* = Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Recyclage ou incinération spéciale.
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Conditionnement

Recommandation: Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Détergent (recommandé): eau

Indications diverses

Élimination conformément à l'« Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets » (OLED, Ordonnance sur les déchets SR 814.600), à l'« Ordonnance sur le mouvement des déchets » (OmoD; RS 814.610) et à l'« Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets » (LMD, RS 814.610.1).

Section 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 1219

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN: ONU 1219, ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE) solution
IMDG: UN 1219, ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) solution
IATA-DGR: UN 1219, ISOPROPANOL solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 3, Code: F1
IMDG: Class 3, Subrisk -
IATA-DGR: Class 3



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
II

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:
La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 9955 VST-Nettoyant

Numéro de matière PF9955

Version: 17.1
Remplace la version: 17.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 12 de 14
Langue: fr-CH

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Numéro d'identification du danger 33, Numéro ONU UN 1219
Etiquette de danger: 3
Dispositions particulières: 601
Quantités limitées: 1 L
EQ: E2
Conditionnement - Instructions: P001 IBC02 R001
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé: MP19
Réservoirs mobiles - Instructions: T4
Réservoirs mobiles - Dispositions particulières: TP1
Codification réservoirs: LGBF
Code de restriction en tunnel: D/E

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 3
Dispositions particulières: 601
Quantités limitées: 1 L
EQ: E2
Transport autorisé: T
Équipement nécessaire: PP - EX - A
aération: VE01

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-E, S-D
Dispositions particulières: -
Quantités limitées: 1 L
Quantités exceptées: E2
Conditionnement - Instructions: P001
Conditionnement - Réglementations: -
IBC - Instructions: IBC02
IBC - Réglementations: -
Instructions réservoirs - IMO: -
Instructions réservoirs - UN: T4
Instructions réservoirs - Réglementations: TP1
Arrimage et manutention: Category B.
Propriétés et observations: Colourless, mobile liquid. Flashpoint: 12°C c.c. Explosive limits: 2% to 12%. Miscible with water.
Groupe de ségrégation: none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Flamm. liquid
Code de quantité exceptée: E2
Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Pack.Instr. Y341 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 353 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 364 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Dispositions particulières: A180
Emergency Response Guide-Code (ERG): 3L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 9955 VST-Nettoyant

Numéro de matière PF9955

Version: 17.1
Remplace la version: 17.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 13 de 14
Langue: fr-CH

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

70 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5; RS 822.115): Jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail à moins que l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a accordé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères allaitantes ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail lorsqu'il est établi sur la base d'une évaluation des risques par un spécialiste, que dans le contexte des activités et des mesures de protection appliquées, l'exposition ne fait aucun mal à la mère et l'enfant.

Remise de produits chimiques: Uniquement pour utilisateurs professionnels.

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

70 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Risques physiques: Code P5c, Quantity threshold 5 000 000 kg / 50 000 000 kg

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3,40 Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III] P5c

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Procédure de classification:

Risques physiques: d'après les données d'essais

Dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: méthode de calcul

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 9955 VST-Nettoyant

Numéro de matière PF9955

Version: 17.1
Remplace la version: 17.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 14 de 14
Langue: fr-CH

Raison des dernières modifications:

Ajustement linguistique (en allemand)

Créée: 27.11.2009

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Eye Irrit.: Irritation des yeux
Flam. Liq.: Liquide inflammable
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMO: Organisation maritime internationale
LEP: Limite d'exposition professionnelle
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
log P(o/w): Coefficient de partage: octanol/eau
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC: Concentration sans effet observé
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ONU: Organisation des Nations unies
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TLV: Valeur limite d'exposition
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.



www.sumdat.com/approved